

Avis à la Commission Taylor-Bouchard

Sujet : Décret sur le dimanche

Mon propos vise à ce que la Commission décrète qu'au-delà de toutes considérations religieuses, culturelles ou ethniques le dimanche soit un jour férié pour toutes les personnes qui vivent au Québec.

Plus précisément, dans tous les secteurs d'emploi où les activités cessent une journée ou plus dans une semaine, il y aurait obligation que le dimanche fasse partie des jours de congé.

Les considérations qui motivent ma requête sont :

- la préservation d'un moment commun où le maximum de personnes est disponible pour se réunir dans le cadre d'activités familiales, sociales ou autres. Le tout afin de favoriser l'émergence d'un tissu social;
- l'évitement de la « ghettoïsation » dans certains secteurs d'emploi.

Mario Lamontagne,